

# EMAD 2024-2025

## Conditions générales

**ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE  
ASSOCIATION LOI 1901  
70 AVENUE DU ROULE  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE**

Légende des points spécifiques à chaque filière :

-  Éveil Musical
-  Atelier Découverte
-  Cours Conservatoire
-  Parcours Libre
-  Atelier Théâtre
-  Atelier Théâtre Handicap

# Conditions d'admission

## Éveil Musical

Enfants en moyenne section de maternelle.

### > Ordre de priorité

- élèves issus de familles déjà adhérentes à l'EMAD (jusqu'à 48h après ouverture des pré-inscriptions)
- date de pré-inscription et du choix du créneau

## Atelier Découverte

Enfants en grande section de maternelle ou en CP.

### > Ordre de priorité

1. élèves issus de l'éveil musical (jusqu'à 48h après ouverture des pré-inscriptions)
2. élèves issus de familles déjà adhérentes à l'EMAD (jusqu'à 48h après ouverture des pré-inscriptions)
3. date de pré-inscription et du choix du créneau

## Cursus Conservatoire

### ● Nouveaux élèves débutants

Enfants du CP au CM2 (6e ou 5e pour les instruments à vent)

### ● Nouveaux élèves non débutants

Tous âges et tous niveaux à partir du CP.

Fournir éventuels diplômes ou attestations d'établissements ou de professeur.

Audition obligatoire par le Directeur Pédagogique ou un enseignant de l'EMAD.

### ● Élèves issus de l'Atelier Découverte

Enfants en CP ou CE1.

Le choix de la discipline doit impérativement correspondre à une appréciation favorable pour la discipline correspondante.

### ● Élèves issus du Parcours Libre

Tous âges et tous niveaux à partir du CP.

Fournir lettre de recommandation du professeur.

Audition obligatoire par le Directeur Pédagogique ou un enseignant de l'EMAD.

### ● Ré-inscriptions d'élèves

Tous âges et tous niveaux (sauf cas d'exclusion, voir plus loin).

### > Ordre de priorité

1. élèves déjà inscrits l'an dernier au Cursus Conservatoire (jusqu'au 30 juin)
2. élèves issus de l'Atelier Découverte (jusqu'au 30 juin)
3. élèves issus du Parcours Libre (jusqu'au 30 juin)
4. élèves issus de familles déjà adhérentes à l'EMAD (jusqu'au 30 juin)
5. date de pré-inscription et du choix du créneau

En cas de saturation des effectifs, les candidats pourront être orientés vers le Parcours Libre.

## # Engagements

**Instrument : louer ou posséder un instrument en bon état dès le premier cours, au domicile parental.**

**Emploi du temps : réserver un volume horaire disponible de 3 à 4 heures minimum, sur au moins 2 jours différents (compatibles avec les horaires de cours proposés par l'EMAD pour la discipline et le niveau de FM de l'élève).**

**Cours de Formation Musicale (en plus de l'instrument) obligatoire, sauf niveau supérieur au 2e cycle.**

**Assiduité et préparation des évaluations et des examens.**

**Participation aux sollicitations de l'école pour les projets artistiques (auditions, musique d'ensemble...)**

## Parcours Libre

---

### ● Nouveaux élèves

Enfants à partir du CP, ados, adultes.

Tous niveaux (débutants ou non).

### ● Ré-inscriptions d'élèves

Tous âges, tous niveaux.

#### > Ordre de priorité

1. élèves déjà inscrits l'an dernier au Parcours Libre (jusqu'au 30 juin)
2. élèves issus de l'Atelier Découverte (jusqu'au 30 juin)
3. élèves issus du Cursus Conservatoire (jusqu'au 30 juin)
4. élèves issus de familles déjà adhérentes à l'EMAD (jusqu'au 30 juin)
5. date de pré-inscription et du choix du créneau

#### > Engagements

**Instrument : louer ou posséder un instrument en bon état dès le premier cours, au domicile parental.**

**Emploi du temps : réserver un volume horaire disponible de 2 à 3 heures minimum (compatibles avec les horaires de cours proposés par l'EMAD pour la discipline et le professeur souhaité).**

## Atelier Théâtre

---

### ● Classe éveil

Élèves de 5 à 7 ans (de grande section de maternelle à CP).

### ● Classe enfants

Élèves de 8 à 11 ans (du CE2 au CM2)

### ● Classe ados

Élèves de 12 à 17 ans (collège - début lycée)

### ● Classe adultes

Élèves à partir de 18 ans.

#### > Ordre de priorité

- élèves déjà inscrits l'an dernier au Théâtre (jusqu'à 48h après ouverture des pré-inscriptions)
- élèves issus de familles déjà adhérentes à l'EMAD (jusqu'à 48h après ouverture des pré-inscriptions)
- date de pré-inscription et du choix du créneau

## Atelier Théâtre Handicap

---

Adultes en situation de handicap.

### ● Nouveaux élèves

Sur dossier.

### ● Ré-inscriptions d'élèves

Automatique.

#### > Ordre de priorité

1. élèves déjà inscrits l'an dernier au Théâtre Handicap (jusqu'au 30 juin)
2. élèves issus de familles déjà adhérentes à l'EMAD (jusqu'au 30 juin)
3. date de pré-inscription

# Formalités d'inscription (anciens et nouveaux élèves)

## Ateliers collectifs

---

1. Famille : pré-inscription en ligne à partir de mi-juin.
2. EMAD : attribution d'un créneau à l'élève, dans la limite des places disponibles, et information par mail de la famille.
3. Famille : paiement complet sous 48h.
4. EMAD : confirmation d'inscription (ou refus si absence de paiement ou de documents dans les délais).

## Cursus Conservatoire

---

### ● 1ère phase

1. Famille : pré-inscription en ligne à partir de mi-juin.
2. Éventuel RDV pour admission d'élèves non débutants

### ● 2ème phase

3. EMAD : à la rentrée, reprise de contact (et éventuel RDV pour admission d'élèves non débutants).
4. Famille : au plus tard 10 jours après la rentrée scolaire, confirmation ou correction des plages horaires disponibles de l'élève
5. EMAD : attribution finale de l'emploi du temps (instrument, FM, éventuellement chorale).
6. Famille : paiement complet des frais de scolarité (ou 50% minimum) sous 48h.
7. EMAD : confirmation d'inscription (ou refus si absence de paiement ou de documents dans les délais).

## Parcours libre

---

### ● 1ère phase

1. Famille : pré-inscription en ligne à partir de mi-juin.

### ● 2ème phase

2. EMAD : à la rentrée, reprise de contact.
3. Famille : au plus tard 10 jours après la rentrée scolaire, confirmation ou correction des plages horaires disponibles de l'élève
4. EMAD : attribution finale de l'emploi du temps (instrument, éventuellement FM ou chorale).
5. Famille : paiement complet des frais de scolarité (ou 50% minimum) sous 48h.
6. EMAD : confirmation d'inscription (ou refus si absence de paiement ou de documents dans les délais).

# Contenu des cours

## Éveil Musical

Initiation à la musique (jeux, écoutes, chants, expression corporelle).

Nombre d'élèves : 8 maximum.

Durée : 30 minutes.

## Atelier Découverte

Découverte à tour de rôle dans l'année de divers instruments, parmi lesquels : guitare, violon, violoncelle, harpe, hautbois, piano... (liste non exhaustive)

Nombre d'élèves (par groupe pour chaque instrument) : 4 maximum.

Durée : 30 minutes.

### > Orientation

En fin d'année, appréciation du professeur de chaque discipline, pour une orientation vers la bonne filière (Cursus Conservatoire ou Parcours Libre) et le bon instrument.

## Cursus Conservatoire

### ● Formation Instrumentale

Piano, harpe, guitare classique, violon, violoncelle, flûte traversière, hautbois, saxophone jazz, clarinette jazz.

#### Cours individuels.

Cursus en plusieurs cycles et niveaux :

- Initiation, 1 à 2 années : durée 30 minutes
- Cycle 1, 4 années environ : 30 minutes
- Cycle 2, 4 années environ : 45 minutes
- Cycle Perfectionnement : 1 heure

Débutants :

- entre le CP et le CE2 : entrée en niveau "Initiation"
- CM1 ou CM2 : entrée directe possible en niveau "Cycle 1", à l'appréciation du professeur

### ● Formation Musicale ("solfège")

#### Cours obligatoire dès la 1ère année d'instrument (sauf si cursus complété)

Nombre d'élèves par séance : 12 environ

Cursus en plusieurs cycles et niveaux :

- Initiation (élèves en CP uniquement) : 45 minutes par semaine
- Cycle 1, 4 années : 1 heure
- Cycle 2, 4 années : 1 heure (sauf niveaux 3 et 4 fusionnés : 1h15)

### ● Chorale

Cours facultatif mais vivement recommandé

Nombre d'élèves par séance : illimité

Durée : 1 heure

Cursus par classes d'âge :

- de 6 à 10 ans (jusqu'en CM1)
- 10 ans et plus

### ● Atelier Jazz

Cours facultatifs, accessible à partir de la 3e année d'instrument

### ● Musique d'Ensemble

Cours facultatifs, accessible à partir de la 3e année d'instrument

### > Évaluations

Effectuées par les enseignants et/ou le Directeur Pédagogique.

## > Examens

Présidés par le Directeur Pédagogique, avec un Jury de professionnels extérieurs.

## > Suivi pédagogique

En lien entre le professeur et le Directeur Pédagogique.

## Parcours Libre

---

Piano, guitare classique, violon, violoncelle, flûte traversière, chant lyrique, piano jazz, batterie jazz.

### Cours individuels.

La formation théorique est assurée durant le même cours.

Pédagogie libre, sans cursus ni évaluation.

Choix libre du professeur.

Choix libre de la durée : 30 minutes, 45 minutes, 1 heure.

### > Options

Possibilité de suivre, à titre payant, les cours de Formation Musicale du Cursus Conservatoire, dans la limite des places disponibles (élèves du Cursus Conservatoire prioritaires)

Possibilité de suivre, à titre gratuit, les cours de Chorale ou de pratiques collectives (Atelier Jazz, Musique d'Ensemble).

## Atelier Théâtre

---

### ● Éveil

Découverte des différentes émotions, Improvisations, jeux théâtraux.

Nombre d'élèves : 8 élèves maximum.

Durée du cours : 1 heure.

### ● Enfants

Improvisations, initiation au théâtre classique et contemporain.

Nombre d'élèves : 12 élèves maximum.

Durée du cours : 1 h 30.

### ● Adolescents

Improvisations, écriture, scènes du théâtre classique et contemporain.

Nombre d'élèves : 12 élèves maximum.

Durée du cours : 1 h 30.

### ● Adultes

Improvisations, scènes du théâtre classique et contemporain.

Nombre d'élèves : 12 élèves maximum.

Durée du cours : 2 heures.

### ● Handicap adultes

Cours adaptés au handicap de chaque élève.

Nombre d'élèves : 10 élèves maximum.

Durée du cours : 2 h 30.

## Calendrier des cours

*Pour chaque discipline, les cours sont programmés une fois par semaine sur un jour et un horaire définis à l'avance, hors vacances scolaires*

### Cursus Conservatoire et ateliers collectifs

#### > Calendrier et vacances

**Du lundi 23 septembre 2024 au samedi 14 juin 2025, hors vacances scolaires, soit 30 semaines**

#### > Jours fériés et ponts scolaires

Les cours placés sur les jours fériés ou pont de l'Ascension ne sont ni assurés, ni rattrapés, ni remboursés :

- lundi 11 novembre 2024
- jeudis 1er et 8 mai 2025
- jeudi 29 mai, vendredi 30 mai, samedi 31 mai 2025
- lundi 9 juin 2025

#### > Semaine banalisée

Une semaine banalisée aura lieu dans le courant du printemps 2025 (date communiquée ultérieurement), durant laquelle l'ensemble des cours sont susceptibles d'être remplacés par :

- des examens et des évaluations (Cursus Conservatoire)
- des rencontres parents-professeurs
- des auditions ou spectacles

### Parcours Libre

#### > Calendrier et vacances

30 séances réparties sur le calendrier scolaire, hors vacances scolaires et jours fériés.

Début des cours à partir du lundi 23 septembre 2024 (sauf convenance avec le professeur), dernier cours selon le décompte des jours fériés et des vacances scolaires (courant juin).

### Exceptions

#### ● Rattrapage du professeur

Cours programmés en dehors des périodes définies si séances annulées par le professeur pour raisons personnelles ou professionnelles. Absences de l'élève non rattrapables.

#### ● Cours tous les 15 jours

Sur dérogation exceptionnelle à la demande de l'élève (adultes uniquement), conversion de cours individuels de 30mn en cours d'une heure tous les 15 jours, avec un autre élève en alternance.

L'EMAD dégage toute responsabilité pour les inconvénients liés à cette dérogation (cours tombant sur un jour férié par exemple).

Le calendrier des cours doit être parfaitement établi et accepté par les 2 binômes et le professeur, et non modifiable par la suite.

## Auditions, concerts, spectacles

*L'EMAD organise tout au long de l'année scolaire des restitutions d'élèves en public, ainsi que des spectacles de fin d'année (musique, théâtre). Dates et lieux communiqués à la rentrée.*

### Conditions de participation aux auditions organisées par l'EMAD

- Sur proposition du professeur (justifier d'un travail et d'un niveau de préparation suffisants), validée par le Directeur Pédagogique
- Candidature libre (avis favorable du professeur, ou fournir enregistrement pour validation par le Directeur Pédagogique)

## Conditions de participation aux auditions organisées par un professeur

---

Librement définies par chaque professeur.

## Condition de participation aux spectacles de fin d'année

---

### ● Solistes

Pré-requis : avoir déjà participé une fois aux auditions durant l'année.

- Cursus Conservatoire : avoir obtenu d'excellents résultats aux examens ou aux évaluations (critères fixés par le Directeur Pédagogique pour l'ensemble des élèves d'un même niveau)
- Parcours Libre : sélection par le Directeur Pédagogique, sur la base des prestations lors des précédentes auditions.

### ● Ensembles, projets collectifs

Sous réserve de l'évaluation favorable du professeur, pour ne pas pénaliser le groupe (aptitudes, assiduité, comportement...).

## Droit à l'image

---

Formulaire à signer lors de l'inscription et autorisant la diffusion en ligne des photos et vidéos des spectacles sur le site internet de l'EMAD.

### **En cas de refus :**

- Prestations en solistes non publiées
  - Prestations collectives montées ou floutées en conséquence, pour ne pas pénaliser les autres participants
- Attention, les familles refusant l'autorisation de diffusion renoncent également à la fourniture par l'EMAD de ces médias à titre privé.*



# Paievements

## Tarifs

---

### ● Adhésion

60 € forfaitaire par élève

### ● Ateliers

- Éveil Musical : 385 €
- Atelier Découverte d'Instruments : 495 €
- Atelier Théâtre Éveil : part EMAD 110 € + part professeur 330 €
- Atelier Théâtre Enfants : part EMAD 110 € + part professeur 330 €
- Atelier Théâtre Adolescents : part EMAD 110 € + part professeur 330 €
- Atelier Théâtre Adultes : part EMAD 110 € + part professeur 440 €
- Atelier Théâtre Handicap : gratuit

### Cursus Conservatoire

- Apprenti et Cycle 1 : 710 €
- Cycle 2 : 845 €
- Cycle Perfectionnement : 980 €
- Adultes 30mn : 785 €
- Adultes 45mn : 1.040 €
- Adultes 1h : 1.260 €
- Formation musicale : incluse
- Chorale : incluse

### Parcours Libre

- Leggiero 30mn : part EMAD 125 € + part professeur 585 €
- Mezzo 45mn : part EMAD 125 € + part professeur 878 €
- Fortissimo 1h : part EMAD 125 € + part professeur 1.170 €
- Option Formation musicale : 210 €

### Modules seuls

- Formation musicale : 210 €
- Chorale : 210 €

### Modalités de paiement

---

En ligne par carte bancaire (uniquement part EMAD), ou par chèque ou espèces

### Délais de paiement

---

#### ● Ateliers collectifs

**Les frais de scolarité sont dus en totalité dès l'inscription, sous 48h après l'attribution d'un créneau.**

Possibilité de laisser 2 chèques pour un second encaissement différé.

#### ● Cursus Conservatoire et Parcours Libre

**Versement de 50% minimum ou de la totalité à la rentrée, sous 48h après l'attribution des créneaux de cours.**

Paiement du solde au plus tard le 1er février.

### Réductions

---

- 15% pour le 3e membre inscrit de la famille.
- 10% pour le 2e instrument en Cursus Conservatoire.

# Annulations, rattrapages, remboursements, avoirs

## Absences ponctuelles de l'élève

Avertir l'EMAD dès que possible, uniquement par le biais d'un formulaire en ligne dédié sur le site internet (sinon, signalement du professeur pour absence injustifiée, pouvant pénaliser le cursus de l'élève).

**Quelle que soit la justification de l'absence, aucun rattrapage ni aucune compensation financière n'est exigible par la famille.**

## Abandon de l'élève en cours d'année ou à la rentrée, ou interruption temporaire

### > Nature de la compensation

Abandon définitif : remboursement partiel. Ré-inscription de l'élève l'année suivante interdite, quelle que soit la discipline.

Interruption temporaire d'au moins 5 semaines consécutives en période scolaire : avoir nominatif, utilisable uniquement en cas de ré-inscription de l'élève l'année suivante à la même discipline.

### > Conditions pour la compensation

Justificatifs obligatoires (raisons médicales, déménagement, contraintes scolaires ou professionnelles).

Abandons ou interruptions pour convenance personnelle : non compensables, y compris simple blessure n'empêchant pas l'élève de se rendre à son cours (exemple : bras dans le plâtre), le contenu du cours peut toujours être adapté par le professeur.

### > Calcul de la compensation

#### • Ateliers collectifs

Montant global des frais annuels de l'atelier (hors adhésion) x 50% ÷ 30 x nombre de semaines manquées

#### • Cursus Conservatoire

Montant global des frais annuels (hors adhésion) x 50% ÷ 30 x nombre de semaines manquées

#### • Parcours Libre

Montant global des frais annuels de l'instrument (hors adhésion) x 50% ÷ 30 x nombre de cours manqués

> Voir conditions du calendrier des cours pour le calcul des cours manqués

## Cours prévus non assurés par l'EMAD

### > Voir conditions du calendrier des cours pour le calcul des cours annulés

L'EMAD s'efforce d'assurer tous les cours prévus au calendrier, et dans la mesure du possible, de rattraper les cours annulés. Toutefois, certaines situations peuvent empêcher : spectacles programmés sur l'horaire du cours, maladie du professeur, difficulté à trouver un remplaçant, grève, aléas de transports, cas de force majeure... En cas d'annulations nombreuses de la part de l'EMAD, les familles peuvent recevoir une indemnité.

#### • Ateliers collectifs

Indemnisation si le nombre de séances annulées sans rattrapage proposé, par discipline, atteint ou dépasse 4 séances.

Barème : montant global des frais annuels de l'atelier (hors adhésion) ÷ 30 x nombre de cours annulés

#### • Cursus Conservatoire

Cours facultatifs gratuits (ex : chorale) : non remboursables.

Cours obligatoires : indemnisation si le nombre de séances annulées sans rattrapage, par discipline, atteint ou dépasse 4 séances.

Barème :

- cours individuels d'Instrument :

85% du montant global des frais annuels (hors adhésion) ÷ 30 x nombre de cours annulés

- cours collectifs de Formation Musicale :

15% du montant global des frais annuels (hors adhésion) ÷ 30 x nombre de cours annulés

#### • Parcours Libre

Indemnisation si le nombre de séances annulées sans rattrapage proposé, par discipline, atteint ou dépasse 4 séances.

Barème : montant global des frais annuels de l'instrument (hors adhésion) ÷ 30 x nombre de cours annulés

## Demandes de compensation

---

À la demande de l'adhérent, à partir de la fin d'année scolaire uniquement (sauf si abandon à la rentrée ou en cours d'année).  
Indiquer précisément les cours concernés et les éventuelles dates des séances annulées, pour vérification par l'administration.  
*Si la famille avait demandé à l'EMAD de lui fournir un justificatif pour une éventuelle prise en charge par un CE ou tout autre organisme : fournir toute preuve de prise en charge ainsi que son montant. Calcul de la compensation effectué sur la seule part réellement financée par la famille, et non sur l'ensemble des frais de scolarité.*